



## REVUE DE PRESSE DU 05/11/2017

- 1- Intervenant devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a indiqué que les réserves de change de l'Algérie étaient à 105,8 milliards de dollars à fin juillet 2017 et pourraient reculer à 97 milliards de dollars à fin décembre 2017. Le matelas de devises de l'Algérie était à 114,1 milliards de dollars à fin décembre 2016 contre 144,1 milliards de dollars à fin 2015.
  
- 2- M. Noureddine Allag a été installé samedi au poste de Directeur général des douanes par intérim, a indiqué le ministère des Finances dans un communiqué. Le Ministre des Finances, M. Abderrahmane Raouya, a présidé samedi, au siège de son département ministériel, une réunion des cadres supérieurs de la douane, "au cours de laquelle il a confié à M. Allag l'intérim de la Direction Générale des Douanes suite à la fin de fonction de M. Kaddour Bentahar", note le communiqué.
  
- 3- Le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) et la banque Natixis Algérie ont signé jeudi à Alger une convention-cadre permettant aux petites et moyennes entreprises (PME) de bénéficier d'une couverture sur les financements des crédits d'investissement accordés par cette banque privée, indique un communiqué conjoint des deux co-signataires de cette convention.
  
- 4- Le marché des assurances a réalisé un chiffre d'affaires de 70 milliards de dinars au 1er semestre 2017 contre 72,2 milliards de dinars durant la même période de 2016, soit une baisse de 3,2%, indique le Conseil national des assurances (CNA) dans sa dernière note de conjoncture.
  
- 5- Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), relevant de la Banque Mondiale, vient de procéder à l'installation d'un comité ad hoc pour statuer sur un recours introduit par Orascom TMT Investment dans le cadre de l'arbitrage l'opposant à l'Algérie. Le CIRDI a désigné l'ancien président de la Cour internationale de justice, le Slovaque Peter Tomka, pour présider ce comité ad hoc.



- 6- L'autoroute reliant la ville de Bouinan (Blida) à l'autoroute Est-Ouest au niveau de l'échangeur de Baba Ali n'a pas encore été ouverte à la circulation, a indiqué samedi un communiqué de la Direction des Travaux publics (DTP) de la wilaya de Blida. Des barrières ont été érigées pour empêcher les automobilistes d'accéder à cette autoroute en raison du non achèvement des travaux, mais certains "les ont déplacées et ouvert passage", précise la même source.



## **A lire : Banque d'Algérie : Les réserves de change ne cessent de baisser**

Intervenant devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a indiqué que les réserves de change de l'Algérie étaient à 105,8 milliards de dollars à fin juillet 2017 et pourraient reculer à 97 milliards de dollars à fin décembre 2017.

Le matelas de devises de l'Algérie était à 114,1 milliards de dollars à fin décembre 2016 contre 144,1 milliards de dollars à fin 2015.

Par ailleurs, la directrice générale de la Chambre algérienne du commerce et d'industrie (CACI), Mme Bahloul, a déclaré il y a quelques semaines, que l'Algérie aspire à réaliser un taux de croissance autour de 4% en 2018 et dispose de réserves de change (103 milliards de dollars).

Encore faut-il rappeler que le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, avait indiqué récemment devant l'APN que les réserves de change du pays s'étaient établies à 103 milliards de dollars à fin août 2017 et qu'elles devraient reculer à 102 milliards de dollars à fin septembre 2017.

Il est tout aussi important de rappeler également qu'au mois de septembre dernier, le ministre des Finances, a indiqué que les réserves de change de l'Algérie devraient baisser à 85,2 milliards de dollars à fin décembre 2018 et à 76,2 milliards de dollars à fin 2020.

Ainsi donc et pour revenir à l'intervention du ministre des Finances devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) pour présenter le projet de loi de Finances 2018, il y a lieu de noter que M. Raouya a avancé que le matelas de devises devrait s'établir à 85,2 milliards de dollars (mds usd) à fin 2018, soit l'équivalent de 18,8 mois d'importations, et à 79,7 mds usd en 2019 (18,4 mois d'importations) avant d'atteindre les 76,2 mds usd en 2020 (17,8 mois d'importations).

Abordant le commerce extérieur, le ministre a indiqué que les importations devraient poursuivre une tendance baissière pour atteindre 43,6 mds usd en 2018, puis 41,4 mds usd en 2019 et 40,9 mds usd en 2020. Quant aux exportations des hydrocarbures, elles devraient, successivement, augmenter à 34,4 mds usd en 2018, à 38,3 mds usd en 2019 puis à 39,5 mds usd en 2020, a pronostiqué M. Raouya. De son côté, le ministre du Commerce, Mohamed Benmeradi, a bien indiqué que les importations se sont établies à 46,72 mds usd en 2016 et devraient clôturer l'année 2017 entre 40 et 41 milliards de dollars.

Evoquant le règlement de la Banque d'Algérie relatif au marché interbancaire des changes et aux instruments de couverture du risque de change dans les opérations du commerce extérieur, publié au Journal officiel no 55, le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal, a expliqué récemment qu'un tel règlement était motivé par le fait que le régime de change applicable en Algérie est un régime flottant. En conséquence, de par la fluctuation des cours de change, ce système expose les opérateurs économiques et investisseurs à des risques de change lors de la réalisation de leurs transactions internationales, pouvant leur occasionner des pertes de change substantielles.

Cependant, M. Loukal fait savoir que pour les importations, ce règlement concerne uniquement les biens d'équipements entrant dans le cadre de l'investissement stricto sensu, les composants industriels entrant dans des projets d'investissement et/ou de réalisation, ainsi que les matières premières et intrants concourant à la production nationale.



### **Quelques points importants du règlement**

A travers le texte qui a été approuvé en juillet dernier par le Conseil de la monnaie et du crédit, la Banque d'Algérie institue un marché interbancaire des changes dans lequel les banques et les établissements financiers, en tant qu'intermédiaires agréés, interviennent dans le cadre d'un dispositif décentralisé.

Ce règlement, précise que les intermédiaires agréés sont autorisés à conclure entre eux et avec leur clientèle, des transactions d'achat et de devises contre dinar. Ces intermédiaires agréés sont autorisés à prendre des dépôts en devises de la clientèle et accorder à cette dernière des prêts en devises.

Ils peuvent aussi conclure entre eux, sur le marché interbancaire des changes, pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle des transactions de change au comptant et à terme, ainsi que des opérations de trésorerie devises, et effectuer des opérations de change au comptant avec des banques non résidentes, note le règlement lequel ne s'applique pas aux opérations de change manuel.

Selon le même texte, la Banque d'Algérie laisse à la disposition des intermédiaires agréés certaines catégories de ressources en devises. Mais en contrepartie, ces intermédiaires doivent les utiliser pour assurer la liquidité du marché interbancaire ou la couverture des engagements envers l'étranger contractés par eux-mêmes ou par leur clientèle.

Ces ressources en devises sont constituées des recettes rétrocédées provenant des exportations hors hydrocarbures et produits miniers, des sommes provenant de tout crédit financier ou d'emprunt en devises contracté par les intermédiaires agréés pour leurs besoins propres ou pour ceux de leur clientèle, des sommes provenant d'achats effectués sur le marché interbancaire ainsi que des soldes des comptes devises de la clientèle. Par engagements envers l'étranger, cela signifie les avances sur recettes provenant des exportations hors hydrocarbures, les acomptes des contrats d'importation, les importations et le service de la dette extérieure.

Quant aux cours de change applicables sur les opérations de change, et aux taux d'intérêt applicables aux opérations de trésorerie, ils sont négociés librement par les intervenants sur le marché interbancaire des changes. C'est ainsi que le règlement stipule que les intermédiaires agréés sont tenus d'afficher les cours de change au comptant à l'achat et à la vente, et les taux d'intérêt applicables aux devises qu'ils traitent, habituellement, contre dinars.

Enfin, les autres dispositions de ce règlement de la Banque d'Algérie définissent essentiellement les différents instruments de couverture de risques de change (opérations de change à terme, contrats de swap...) et les règles d'éthique et de bonne conduite des intermédiaires agréés.